

Parc éolien Thin-Le-Moutier

Projet de parc éolien
à Thin-le-Moutier, Ardennes
Dossier de la concertation



Introduction	2
Les étapes du projet	3
Résumé du projet	5
Le projet en images	11
Qui nous sommes	18

Après plusieurs années de réflexions et d'études, pendant lesquelles nous avons rencontré et consulté les élus, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles, nous avons aujourd'hui défini un projet de 6 éoliennes à l'est de Thin-le-Moutier, en cohérence avec tous les paramètres liés à l'implantation des éoliennes que nous résumons ici. Le projet représente un investissement d'environ 20 millions d'euros.

Alors que nous préparons le dépôt de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat nous organisons, à notre initiative, une concertation préalable auprès des habitants des communes proches.

Les habitants de Thin-le-Moutier, Dommery, Wagnon, Viel-Saint-Remy, Neuvizy, Raillicourt, Launois-sur-Vence, Jandun, Barbaise, Touligny, Guignicourt-sur-Vence, Gruyères, Fagnon, Neuville-lès-This, Clavy-Warby, Neufmaison, Vaux-Villaine, Lépron-les-Vallées et Signy-l'Abbaye sont invités à participer à la concertation préalable en consultant le dossier de la concertation (le présent document) et en s'exprimant :

du vendredi 27 octobre au lundi 13 novembre 2017

- sur le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr>
- en nous adressant un courrier avec nom, prénom et adresse postale à
P&T Technologie, parc éolien Thin-le-Moutier
Val d'Orson – Rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche

Nous vous présentons sur cette page les différentes étapes depuis l'origine du projet et de la démarche, par ordre chronologique.

Mai 2014 – Première rencontre avec les élus de Thin-le-Moutier

Nous nous présentons au Maire de Thin-le-Moutier et à son premier adjoint, afin de leur exposer notre démarche.

Septembre 2014 – Présentation de la démarche au Conseil municipal

Suite à la présentation, le conseil municipal vote une délibération favorable à l'étude du projet éolien proposé par la société P&T Technologie.

Janvier 2015 – Lancement de la consultation foncière

Nous prenons contact avec les propriétaires et les exploitants agricoles sur la commune de Thin-le-Moutier, pour connaître la faisabilité foncière (possibilité d'accès au foncier) en vue du développement d'un projet éolien.

Septembre 2015 – Début des études de la faune et de la flore

Le bureau d'études indépendant AEPE Gingko est mandaté pour conduire les études faune et flore. Il s'agit d'inventorier sur une durée longue l'ensemble des espèces floristiques et faunistiques présentes sur la zone d'étude.

26 novembre 2015 – Dispositif d'attribution de compensation pour les parcs éoliens

Le conseil municipal de Thin-le-Moutier accepte le dispositif « d'attribution de compensation spéciale des parcs éoliens », mis en place par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, et dont bénéficiera dorénavant la commune de Thin-le-Moutier.

26 février 2016 – Le conseil municipal de Thin-le-Moutier vote la mise à disposition du domaine à la société P&T Technologie

Une convention de mise à disposition du domaine communal est accordée à la société P&T Technologie.

Avril à septembre 2016 – Préparation de l'information

Notre prestataire Quelia rencontre les élus locaux pour mieux connaître le territoire afin de préparer l'information de tous sur notre démarche de développement d'un parc éolien.

Janvier 2017 – Rencontre de l'unité départementale de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) dans les Ardennes

Nous leur présentons notre démarche et les premiers résultats de nos études.

Les étapes du projet

Avril 2017 – Lancement de l'étude paysagère

Nous débutons l'étude paysagère qui permettra au 3^{ème} semestre 2017 de présenter des photomontages pour donner un aperçu paysager des éoliennes depuis des points de vue proches, intermédiaires et éloignés.

Mai 2017 – Présentation du projet au « Groupe de travail éolien »

Nous présentons le travail réalisé devant le « Groupe de travail éolien », instance qui regroupe les services de l'Etat et permet d'échanger avec ces derniers préalablement au dépôt de la demande d'autorisation (prévu fin 2017). Cette réunion permet de mieux comprendre les attentes des différents services et de leur faire découvrir certains éléments du projet.

Octobre 2017 – Mise en ligne du site internet

Le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr> est mis en ligne pour rendre accessible à tous les informations sur notre démarche.

Du 27 octobre 2017 au 13 novembre – Concertation préalable

P&T Technologie sollicite l'avis des habitants du vendredi 27 octobre au lundi 13 novembre.

Pendant cette période, les citoyens peuvent consulter le dossier de la concertation en mairie à Thin-le-Moutier et formuler un avis sur le projet, sur le site internet

<http://Thin.EnergieDemain.fr>

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire nous faire parvenir votre avis par courrier sur papier libre à :

P&T Technologie, parc éolien Thin-le-Moutier
Val d'Orson – Rue du Pré Long 35770 Vern-sur-Seiche

Les avis seront recueillis et traités par l'agence de concertation Quelia.

Nous présentons ici les études et réflexions pour la création d'un parc éolien sur la commune de Thin-le-Moutier, dans les Ardennes.

DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

La création d'un parc éolien est un travail de synthèse pour la prise en compte des habitants et usagers du territoire, du relief, de la faune et de la flore, de servitudes techniques et du paysage. Nous présentons ici un résumé des principaux facteurs qui ont orienté nos réflexions.

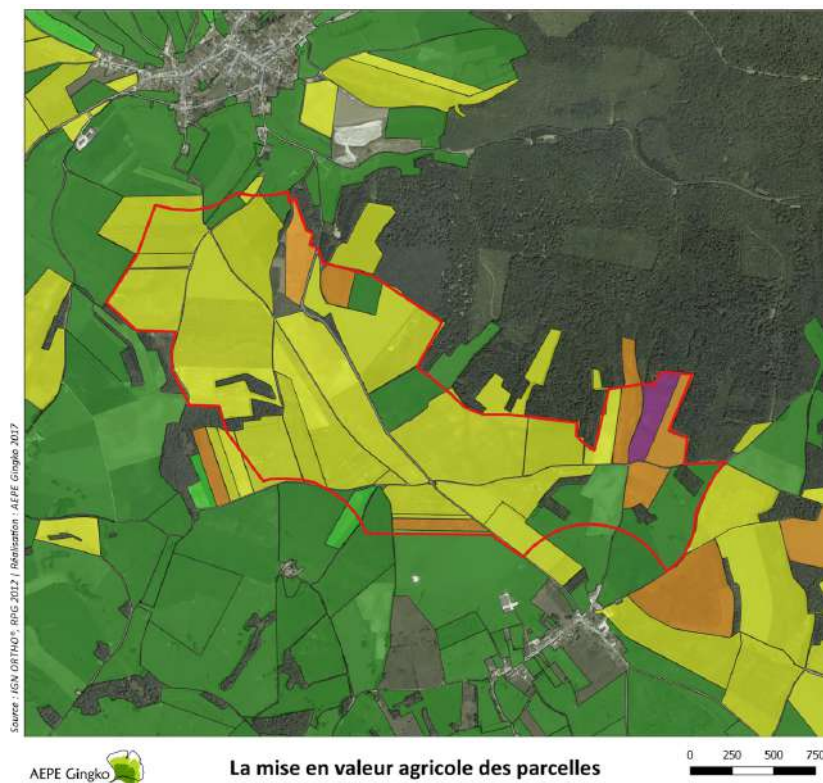
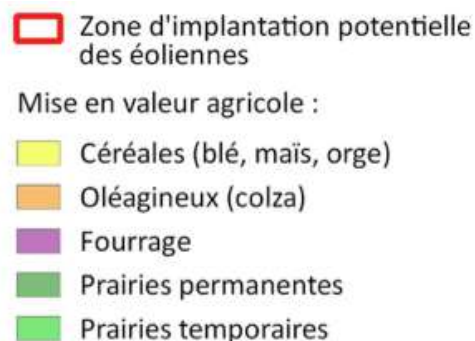
Les habitants et les usagers du territoire

Les habitations sont les premiers éléments pris en compte pour définir la zone dans laquelle des études pourront être menées. Une distance minimale de 500 mètres aux habitations doit être respectée.

Sur la carte, cette zone est définie par le trait rouge qui s'étend sur la commune de Thin-le-Moutier au sud puis vers l'est du bourg. L'étude de l'implantation d'éoliennes ne portera que sur l'intérieur de cette limite.

Par ailleurs, la destination actuelle des terres agricoles est également intégrée aux réflexions, dans ce cas essentiellement des parcelles de céréales et quelques oléagineux et prairies.

Une étude acoustique est également réalisée pour caractériser avec précision la propagation des sons selon le bruit ambiant, les caractéristiques des éoliennes et les conditions de vents. La réglementation stricte qui s'applique doit être respectée pour toute habitation autour des éoliennes.



Le relief

La prise en compte du relief est fondamentale pour optimiser la production d'énergie en captant les vents sur la ligne de crête. Cette dernière, orientée ouest-nord-ouest/est-sud-est, culmine à environ 280 m de haut.



Les enjeux liés aux milieux naturels

Les enjeux environnementaux principaux que nous devons prendre en compte pour la définition du projet sont synthétisés sur cette carte.

Faune, flore et enjeux écologiques

Pour assurer la meilleure protection des espèces présentes sur le site nous avons fait réaliser des inventaires écologiques sur une année (4 saisons) conformément au protocole exigé par la DREAL (service de l'Etat). Cette étude est réalisée avec des observations par un bureau d'études indépendant AEPE Gingko, sur place lors de nombreuses visites, et porte sur :

- toutes les espèces d'oiseaux
- les mammifères
- les chiroptères (chauve-souris)
- les reptiles et les amphibiens
- les insectes
- la flore (toutes espèces)

- Limite communale
- Zone d'écart aux habitations et aux boisements

Le milieu naturel







- Boisement
- Haies multistrates et arbres isolés
- Haies arbustives
- Mares abreuvoirs

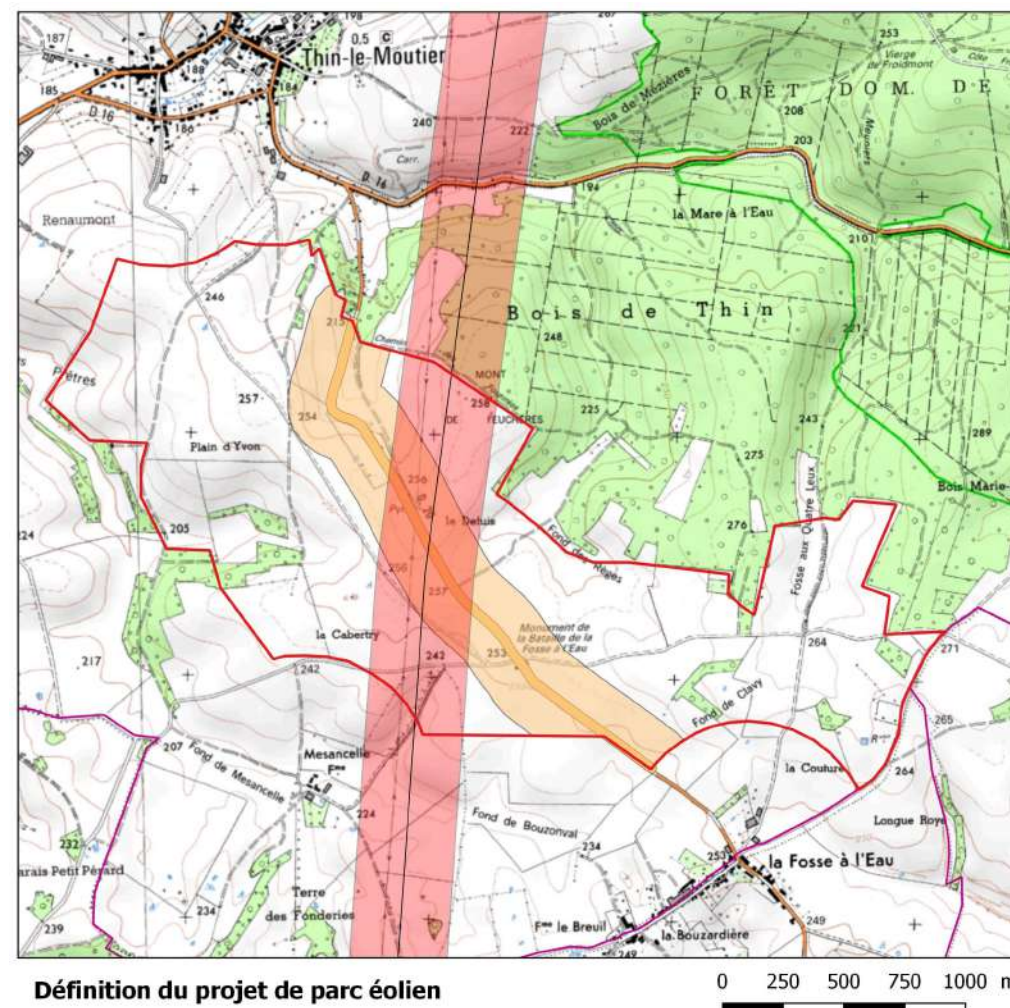
Il s'agit de conserver les boisements et lisières, le réseau bocager (haies et arbres isolés) et les mares abreuvoirs. Le site est par ailleurs sur un front de passage diffus d'oiseaux migrateurs que l'on doit prendre en considération.

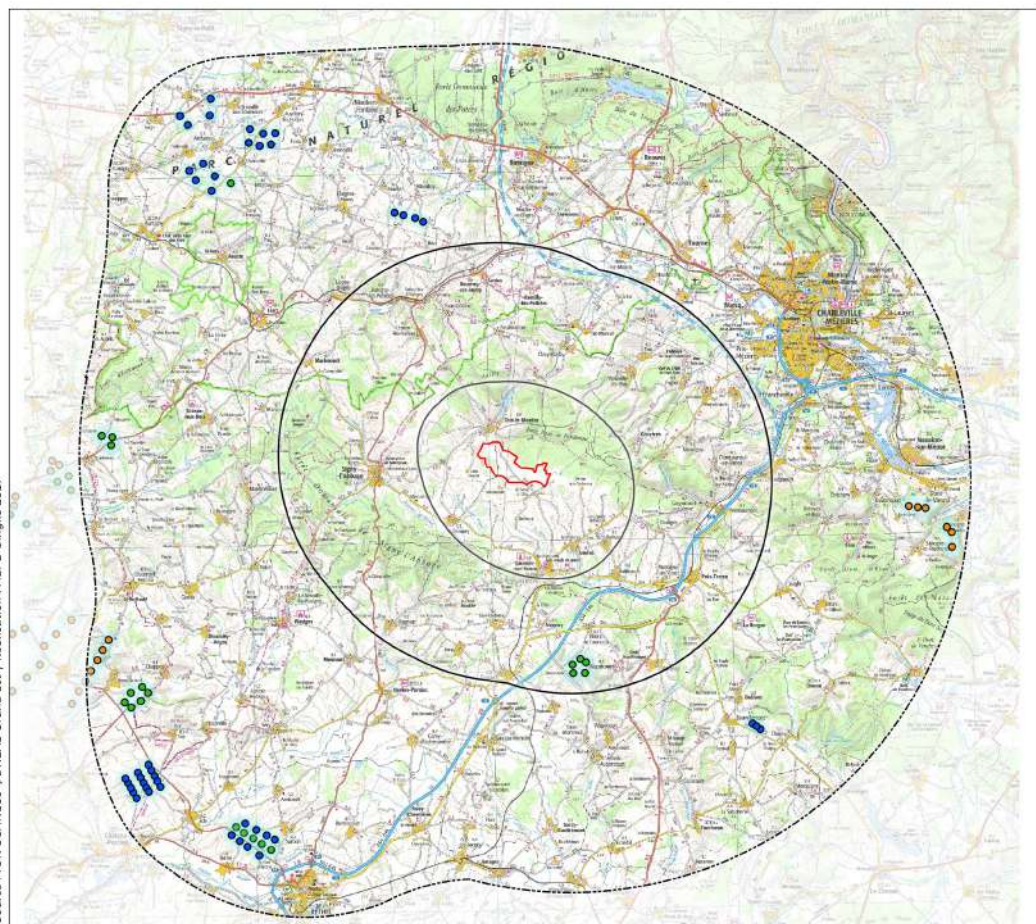
Zones urbanisables, lignes électriques et routes

L'implantation d'éoliennes est soumise à une réglementation qui impose un recul par rapport aux lignes électriques (ici la double ligne THT 400 kV traverse la zone d'étude de part en part).

Une distance minimale par rapport aux routes, calculée en fonction de l'importance du trafic (ici la route départementale entre Thin-le-Moutier et Launois-sur-Vence), est également à respecter.

-  Limite communale
-  Zone d'écart aux habitations et aux boisements
- Les contraintes techniques**
-  Double ligne électrique THT 400 kV
-  Recul de 200m à la double ligne THT
-  Route départementale D20
-  Recul de 180m à la route départementale





Source : IGN SCAN100*, DREAL Grand Est / Réalisation : AEPE Gingko 2017



Les périmètres d'étude de
l'analyse paysagère et patrimoniale

0 2 4 6 8 10 km

Les unités paysagères et enjeux patrimoniaux

La zone d'étude est située à l'interface entre les unités paysagères de la Thiérache et des Crêtes Centrales, et deux sous-unités : la Côte Bajocienne au nord (longue crête densément boisée) et la Vallée patrimoniale de la Vence au sud.

Le bassin de perception est cadré par des crêtes boisées. La zone d'étude est en surplomb du bourg de Thin (secteur nord-ouest du site), il pourrait y avoir une lisibilité du paysage depuis les RD27 et RD3 au sud ainsi que des perceptions ponctuelles depuis les villages au sud.

- Périmètre d'étude immédiat (Zone d'implantation potentielle)
- Périmètre d'étude rapproché
- Périmètre d'étude intermédiaire
- Périmètre d'étude éloigné
- Éoliennes construites
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes refusées
- Projet déclaré sans suite

Les enjeux ponctuels à l'échelle éloignée sont caractérisés par des fenêtres très limitées et filtrées depuis l'A34 et une perception partielle au nord de la forêt de Froidmont.

Quatre aires d'études sont définies autour de la zone : les périmètres immédiat, rapproché (0 à 3 km), intermédiaire (3 à 10 km) et éloigné (10 à 20 km).

La sensibilité des visibilités sur le futur parc éolien depuis les monuments, les routes belvédères, les hameaux ou bourgs est étudiée en détail.

L'implantation des éoliennes devra respecter la ligne de crête du site, plutôt en ligne ou en courbe régulière, tout en évitant l'extrême nord-ouest de la zone qui surplombe le bourg de Thin-le-Moutier.

Optimisation de l'énergie éolienne

Il est possible qu'à une phase ultérieure du projet, l'implantation d'un mât de mesure du vent intervienne, même si aujourd'hui nous connaissons déjà suffisamment la ressource éolienne.

Pour favoriser le fonctionnement optimal des éoliennes, il faut pouvoir les implanter face aux vents dominants. C'est ainsi que la production peut être optimisée, en respectant en outre des distances entre chaque éolienne pour éviter les turbulences

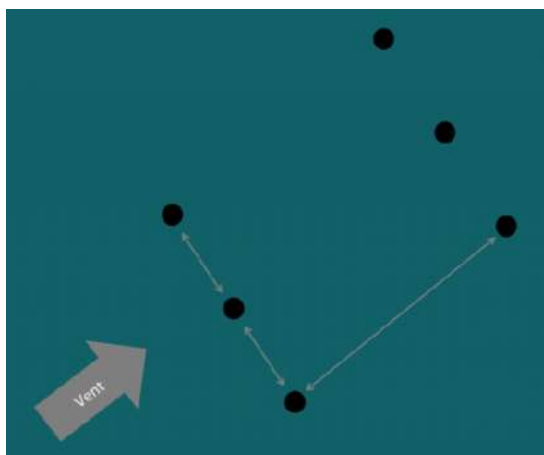


Schéma d'implantation des éoliennes face aux vents dominants

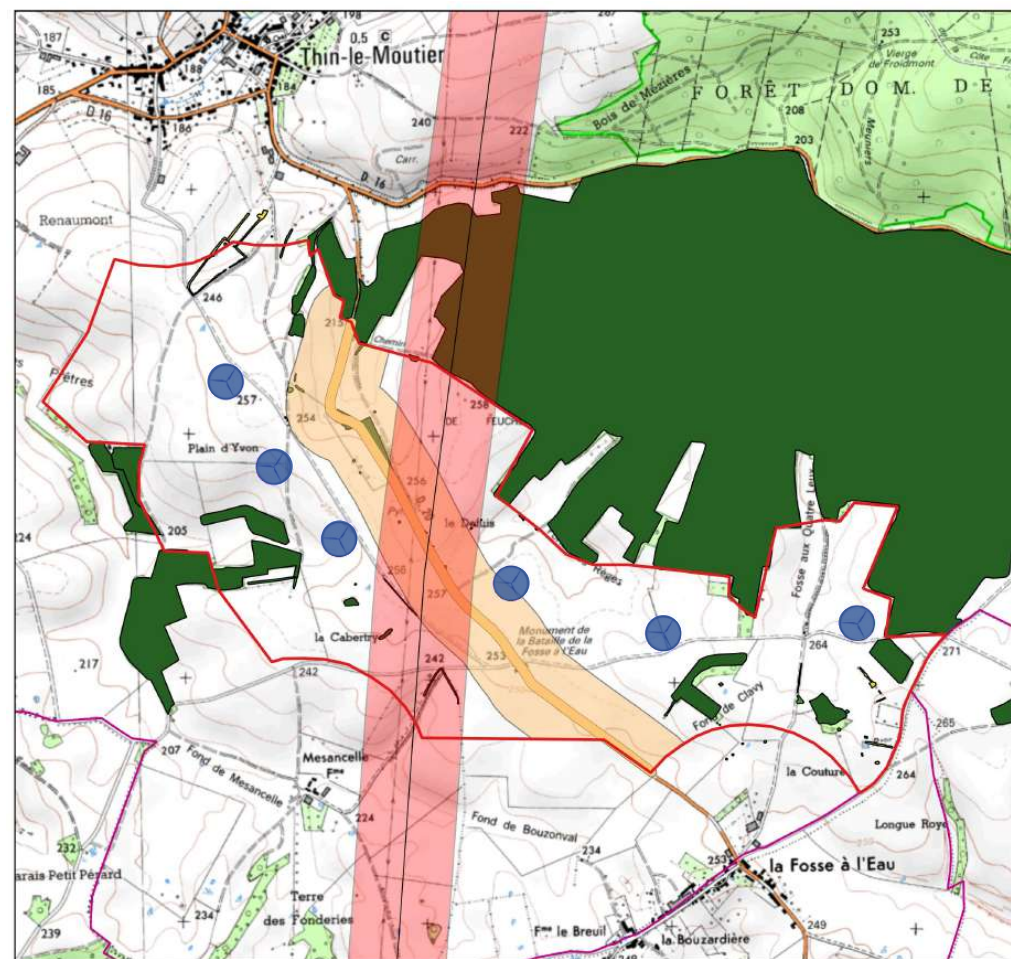
Légende

-  Limite communale
 -  Zone d'écart aux habitations et aux boisements
 -  Eoliennes
- Les contraintes techniques**
-  Double ligne électrique THT 400 kV
 -  Recul de 200m à la double ligne THT
 -  Recul de 180m à la route départementale
- Le milieu naturel**
-  Boisement
 -  Haies multistrates et arbres isolés
 -  Haies arbustives
 -  Mares abreuvoirs

Une implantation qui suit la courbe du paysage

Le choix de l'implantation est le fruit d'une longue réflexion prenant en compte les différents enjeux humains, techniques et naturels, représentés sur la carte ci-contre.

L'implantation retenue suit une courbe orientée depuis le nord-ouest vers le sud-est en cohérence avec les lignes de force paysagères (le relief et la forêt de Froidmont). Le parc éolien sera composé de 2 groupes équilibrés de 3 éoliennes chacun se faisant écho dans le champ visuel.

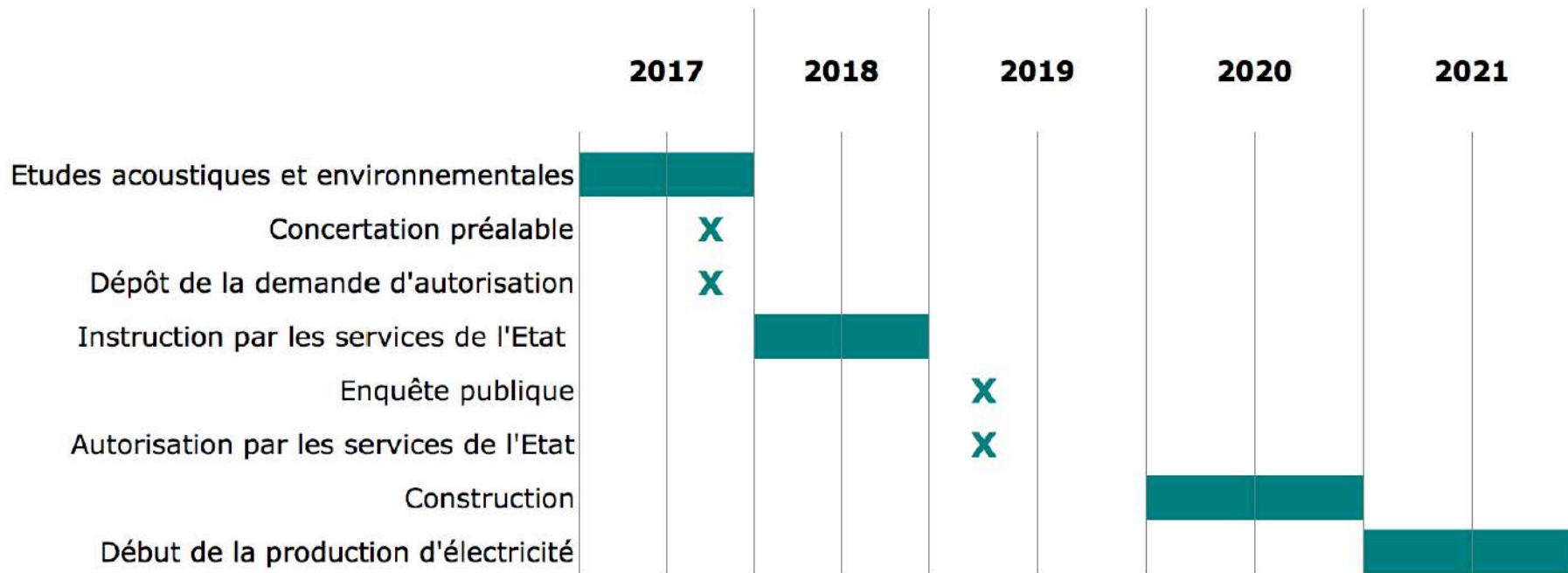


Définition du projet de parc éolien



CALENDRIER

La création d'un parc éolien suit un calendrier incompressible de plusieurs années pour une mise en service au plus tôt fin d'année 2020 – début d'année 2021.



Le projet en images

Nous avons souhaité vous permettre de mieux comprendre visuellement, depuis plusieurs points de vue, quelle visibilité il pourra y avoir des éoliennes. Pour cela nous recourons aux photomontages qui sont normés et sont également présentés aux services de l'Etat lors de l'instruction du dossier.

Un photomontage est une insertion d'éoliennes aux paramètres géométriques et d'implantation connus dans une photographie du paysage. On obtient alors une image réaliste des éoliennes d'un point de vue paysager.

Les éoliennes représentées dans les photomontages ont les caractéristiques dimensionnelles suivantes :

- Hauteur de moyeu : 114 mètres
- Diamètre du rotor : 131 mètres
- Hauteur totale des éoliennes : 179,5 mètres

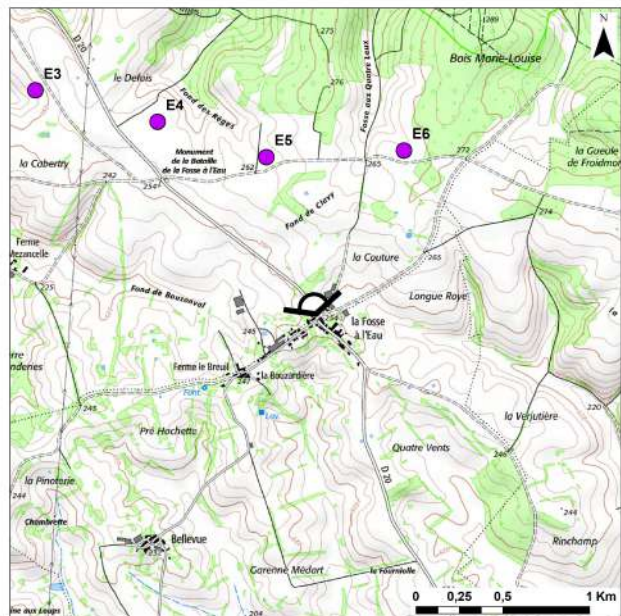
Nous vous présentons dans les pages suivantes 6 photos depuis des points de vue différents que vous pouvez également consulter sur le site internet :

<http://Thin.EnergieDemain.fr>



Flashez ce code pour consulter le site internet depuis votre tablette ou smartphone

Les points de vue présentés sur les pages suivantes sont situés dans le périmètre rapproché ou intermédiaire, depuis des axes de communication ou des lieux de vie et d'habitat, en direction du projet. Il s'agit donc de vues proches situées sur des lieux à enjeu paysager.



Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 0,9 km

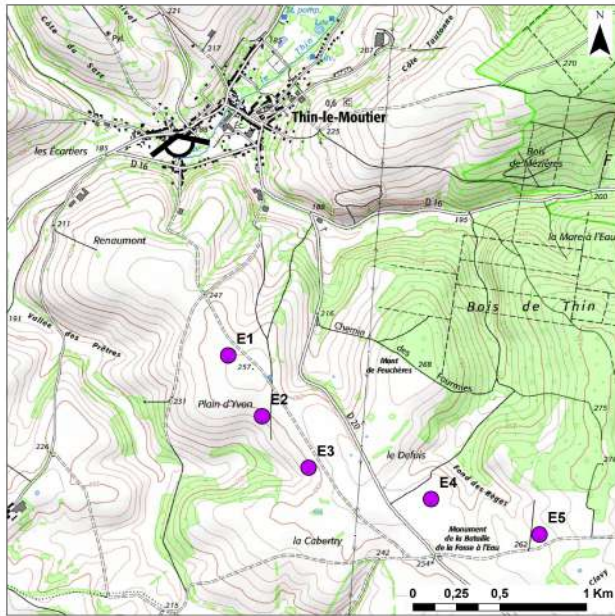
Commentaires paysagers

La totalité des éoliennes projetées est ici nettement perceptible, sur des vues proches filtrées par la végétation et le relief, même si l'effet de perspective fait que certaines (les plus éloignées) paraissent plus petites que d'autres. Elles forment un ensemble linéaire qui prend appui sur la ligne d'horizon.



Vue réaliste à 120°





Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1,3 km

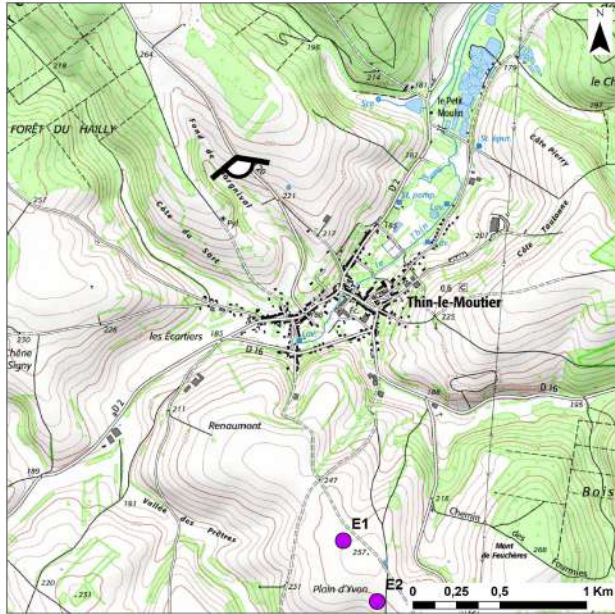
Commentaires paysagers

Trois des six éoliennes projetées sont visibles depuis ce point d'observation, bien que de façon filtrée à cause de la végétation (peupliers notamment) : il s'agit de celles situées en partie ouest, plus proches du bourg de Thin-le-Moutier (E1, E2 et E3). C'est surtout E1 qui apparaît de façon marquante et amène une modification ponctuelle de l'ambiance paysagère initiale, témoignant de l'ancrage du territoire dans le développement durable et la production d'énergies renouvelables.



Vue réaliste à 120°



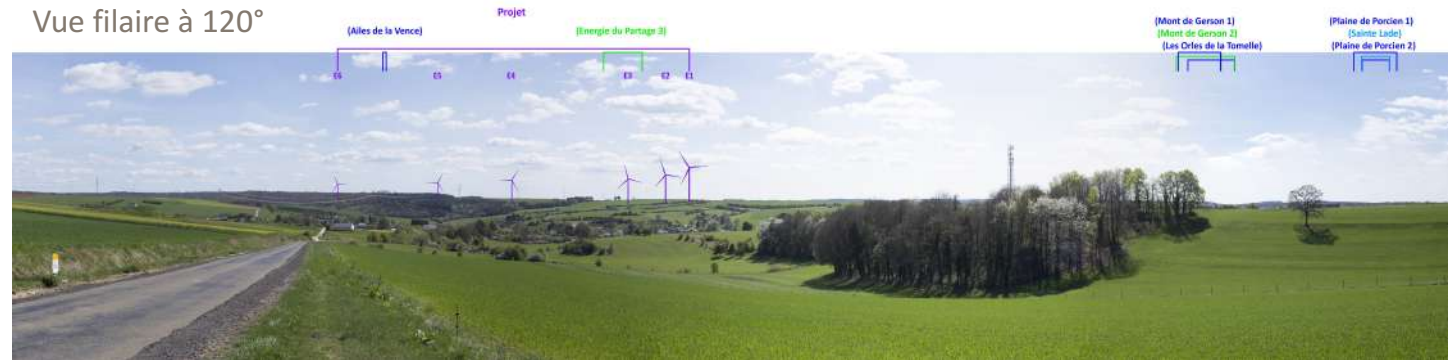


Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 2,3 km

Commentaires paysagers

L'ensemble du parc éolien projeté est ici visible, dans l'axe de la RD20 (et légèrement à droite de celui-ci), s'appuyant de façon linéaire sur la ligne de crête. L'implantation, bien qu'irrégulière, est clairement compréhensible, et fait écho à la double ligne Très Haute Tension (même orientation). La covisibilité avec la silhouette du village de Thin-le-Moutier illustre la volonté de ce territoire de s'impliquer dans le développement durable et la production d'énergies renouvelables.

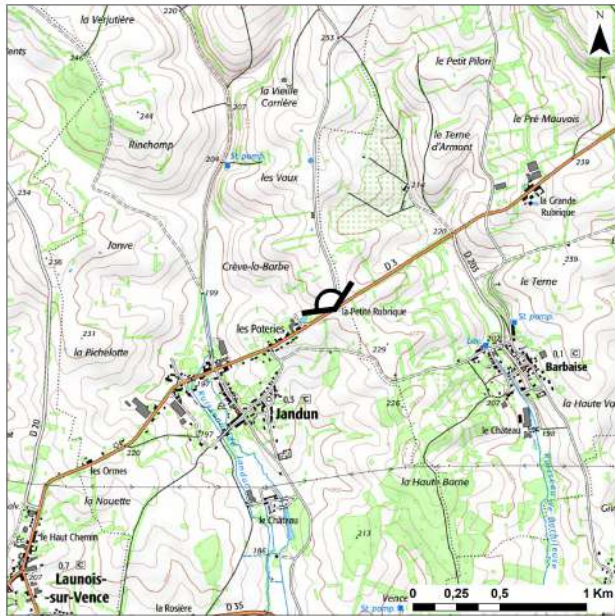
Vue filaire à 120°



Vue réaliste à 120°



13 - RD3 au nord-est de Jandun



Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 3,8 km

Commentaires paysagers

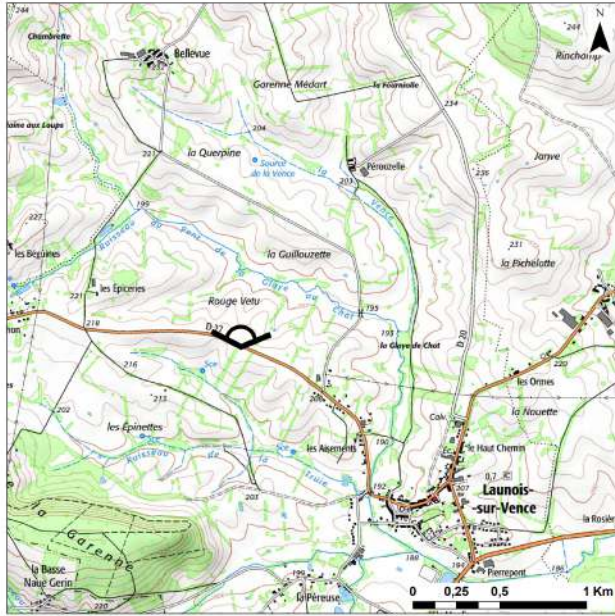
Le parc éolien projeté apparaît ici sur des vues latérales (complètement à droite par rapport à l'axe routier), de façon filtrée (la base des aérogénérateurs est masquée par la topographie et la végétation). Malgré une certaine hétérogénéité, on lit facilement la logique d'implantation linéaire, qui suit les lignes de force du relief.

Vue filaire à 120°



Vue réaliste à 120°





Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 3,9 km

Commentaires paysagers

Les éoliennes projetées sont nettement perceptibles depuis ce point d'observation, sur des vues latérales (le parc éolien ne se trouve pas dans l'axe de la route) légèrement filtrées (le relief et la végétation masquent la base des aérogénérateurs). Bien qu'en partie irrégulière, l'implantation est claire et compréhensible avec un ensemble linéaire cohérent avec les lignes de force paysagères (topographie, boisements...). On note que les pylônes de la double ligne Très Haute Tension sont ici plus marquants et imposants que les éoliennes projetées.



Vue filaire à 120°

Vue réaliste à 120°



31 - RD34 à l'ouest de Neuville-lès-This

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 6,4 km

Commentaires paysagers

Le parc éolien projeté est presque entièrement dissimulé par le relief et la végétation (forêt domaniale de Froidmont) depuis ce point de vue. On devine uniquement deux bouts de pales, au gré des rotations, au niveau d'E6 et E5 (aérogénérateurs les plus à gauche sur la vue schématique couleur ou vue filaire).

Vue filaire à 120°



Vue réaliste à 120°



Ce projet est développé par P&T Technologie.

P&T Technologie

P&T Technologie SAS est un bureau d'études de développement, construction et gestion de parcs éoliens basée à Vern-sur-Seiche, près de Rennes, en Bretagne.

Depuis le début de notre activité en 2001, nous avons accompagné de nombreux projets et aujourd'hui sommes fiers de nos réalisations avec la gestion de :

- 8 parcs éoliens en Bretagne
- 1 parc en Pays de la Loire
- 5 parcs en Lorraine
- 2 parcs en Poitou-Charentes

Actifs dans le développement de projets nous travaillons actuellement sur le développement d'une vingtaine de parcs dans la région Bretagne et d'autres régions de France.

P&T Technologie est depuis l'été 2010 devenue une filiale du groupe allemand Energiequelle GmbH. Fondé en 1997, ce groupe indépendant de 140 personnes est exclusivement dédié au développement de projets pour la transition énergétique, en Allemagne et en Europe, alliant économie et écologie comme l'expliquent ses deux fondateurs.

Notre activité en France nous a permis d'acquérir une solide expérience dans le secteur du développement, de la construction et de la gestion de projets en énergies renouvelables.

Qui sommes-nous ?



Notre démarche s'inscrit dans le principe du développement durable – une action à la fois écologique, sociale et économique qui tient compte des générations futures. L'objectif étant de mettre en œuvre une politique d'information transparente et une fiabilité élevée dans toutes les phases des projets grâce à notre présence sur le terrain et à notre expertise.

Notre activité de développement de projets s'étend de la prospection de sites jusqu'à l'obtention des autorisations administratives pour la construction et l'exploitation.

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre – en tant qu'interlocuteur unique – nous organisons la construction des parcs depuis la préparation des chantiers jusqu'à leur mise en service industriel.

Nous assurons également l'exploitation technique et commerciale des parcs pendant toute la phase de production d'électricité.

Ainsi, P&T Technologie SAS est l'interlocuteur privilégié auprès des propriétaires fonciers et exploitants agricoles, des collectivités territoriales et administrations ainsi que des investisseurs pendant toute la durée de vie des parcs éoliens.

Les personnes responsables du projet pour P&T Technologie sont Margaux BLONDEAU et Matthieu LE DREVO. Vous pouvez les contacter via le formulaire de contact sur le site internet <http://Thin.EnergieDemain.fr>.

Qui nous sommes

Les entreprises ci-dessous sont mandatées par P&T Technologie pour des missions précises au cours du développement du projet.

Nos prestataires



AEPE-Gingko est un Bureau d'Etudes spécialisé et indépendant qui réalise pour P&T Technologie : les analyses paysagères, les inventaires faunistiques et floristiques, la cartographie SIG, les dossiers réglementaires.



EREA Ingénierie est un Bureau d'études d'ingénierie indépendant qui réalise pour P&T Technologie les études acoustiques.

Parc éolien Thin-Le-Moutier

P&T Technologie
Parc éolien Thin-le-Moutier
Val d'Orson – Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche

<http://Thin.EnergieDemain.fr>